



patientensicherheit schweiz
sécurité des patients suisse
sicurezza dei pazienti svizzera



CIRRNET

Rapport annuel
2019

Sommaire

| | |
|--|----|
| Avant-propos | 3 |
| 1 Rétrospective 2019..... | 4 |
| 1.1 Déclarations CIRRNET | 4 |
| 1.2 Quick-Alerts® | 4 |
| 1.2.1 Quick-Alert® N° 47 | 5 |
| 1.3 Comité du CIRRNET | 5 |
| 1.4 Participants au CIRRNET | 6 |
| 1.5 Accueil des services d'aide et de soins à domicile dans le CIRRNET | 6 |
| 1.6 Mois de déclaration CIRRNET | 8 |
| 1.7 Prix du CIRRNET : nouvelles modalités..... | 8 |
| 1.8 Publications | 8 |
| 2 Perspectives : activités prévues en 2020 | 11 |
| 2.1 Remaniement du site internet CIRRNET et banque de données | 11 |
| 2.2 Évaluation du mois de déclaration CIRRNET 2019 | 11 |
| 2.3 Journée CIRRNET 2020..... | 11 |
| 2.4 Mois de déclaration CIRRNET 2020 | 11 |
| 2.5 Participants au CIRRNET | 11 |
| 2.6 Quick-Alerts® | 11 |
| 2.7 Valeur ajoutée de l'affiliation au CIRRNET | 11 |

Avant-propos

Chères et chers collègues,
Chers participants au CIRRNET,

L'année 2019 s'est caractérisée par de nombreux changements pour le réseau CIRRNET, qui a connu un développement important au cours de cette période. Le départ d'Olga Frank de la fondation Sécurité des Patients Suisse a également représenté un fait marquant.

Olga Frank a fait de CIRRNET ce qu'il est aujourd'hui, à savoir une institution nationale qui, grâce notamment aux Quick-Alerts® et aux Journées CIRRNET, rayonne bien au-delà des frontières suisses. Nous tenons ici à exprimer à Olga Frank notre profonde gratitude pour le travail qu'elle a accompli.

Au cours des dernières années, mais surtout en 2019, les bases d'une extension à des institutions hors secteur hospitalier ont été posées. Le coup d'envoi de l'ouverture du réseau aux organisations d'aide et de soins à domicile a été un moment particulièrement réjouissant. De par les échanges sur les problématiques de sécurité des patients, il a été possible d'éveiller l'intérêt de bon nombre de ces associations pour le CIRS et pour une participation au CIRRNET. Par ailleurs, des contacts ont pu être noués ou approfondis avec d'autres secteurs ambulatoires du domaine de la santé. Cette ouverture permet à la fondation Sécurité des patients Suisse de resserrer les liens avec les divers secteurs de prise en charge, ce qui contribue à un meilleur transfert d'informations dans le domaine sanitaire tout entier. L'un des objectifs à moyen terme est de faire de CIRRNET une institution phare dans l'échange entre secteurs de prise en charge sur la thématique des risques pour les patients.

Malheureusement, le processus politique visant à mieux protéger au plan législatif les systèmes de déclaration des erreurs en Suisse ne progresse que très lentement. En décembre 2018 déjà, la conseillère nationale Ruth Humbel a déposé la motion « Systèmes d'apprentissage mis en place dans les hôpitaux pour éviter des erreurs. Protéger la confidentialité » (numéro de référence 18.4210). Celle-ci demande une base légale garantissant la confidentialité dans les systèmes de déclaration et d'apprentissage, les évaluations par les pairs, les cercles de qualité, les audits cliniques et les revues de morbidité et de mortalité. Mais ce dossier n'a pas encore été traité par les Chambres fédérales. Pour le faire, elles attendent une expertise mandatée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui doit clarifier des questions en suspens. Le Conseil fédéral renvoie à la même expertise dans sa réponse à l'interpellation « La culture de la sécurité dans les hôpitaux suisses est-elle menacée ? » (numéro de référence 18.4118) déposée en novembre 2018 par l'ancienne conseillère nationale Bea Heim. La fondation Sécurité des patients Suisse suivra le développement de ces dossiers et apportera son expertise dans le processus politique.

Nul doute que les effets de la pandémie de coronavirus se feront fortement sentir dans le système de santé et de soins suisse au-delà de 2020. Quels seront les défis à relever ? Il est pour l'heure difficile de le prévoir. En tout état de cause, Sécurité des patients Suisse et CIRRNET continueront de s'investir activement pour améliorer la sécurité des patients.

Carmen Kerker-Specker
Collaboratrice scientifique CIRRNET
Sécurité des patients Suisse

Helmut Paula
Responsable CIRRNET
Sécurité des patients Suisse

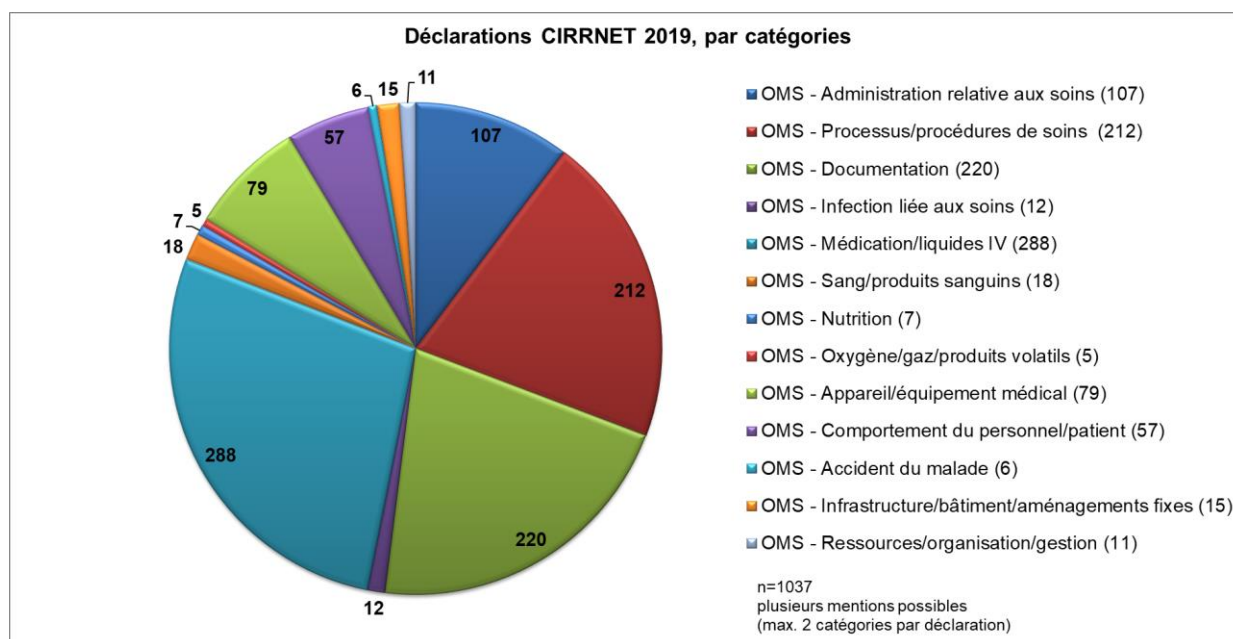
1 Rétrospective 2019

Après quelque 15 ans au service de la fondation Sécurité des patients Suisse, Olga Frank a remis les rênes du CIRNET à Helmut Paula en 2019. Ce changement à la tête du réseau et la réduction temporaire des ressources en personnel qui en a résulté se sont traduits par une baisse des activités au cours de l'année.

1.1 Déclarations CIRNET

En 2019, les institutions sanitaires participant au CIRNET ont transmis près de 600 déclarations CIRS locales, qui ont été publiées dans la partie Closed User du site internet. L'illustration ci-dessous montre la répartition des déclarations CIRS en fonction des catégories de l'OMS.

Illustration 1 : Déclarations CIRNET 2019, par catégories



Les déclarations CIRS n'ont pas toutes une valeur didactique. À nouveau, nous avons invité les participants au CIRNET à faire attention de transmettre des déclarations CIRS de bonne qualité dans la banque de données. Nous entendons par là des déclarations qui, d'une part, décrivent très bien l'événement et, d'autre part, proposent des mesures concrètes visant à éviter que les mêmes erreurs se reproduisent. Ces déclarations de bonne qualité sont réunies dans une catégorie distincte dans la partie Closed User – la rubrique « Déclarations didactiques » –, car elles se prêtent de façon idéale à l'apprentissage en interne. Cette rubrique contient actuellement douze déclarations CIRS. Leur consultation devrait aider les participants au CIRNET à rédiger les cas CIRS qu'ils font parvenir à la banque de données CIRNET.

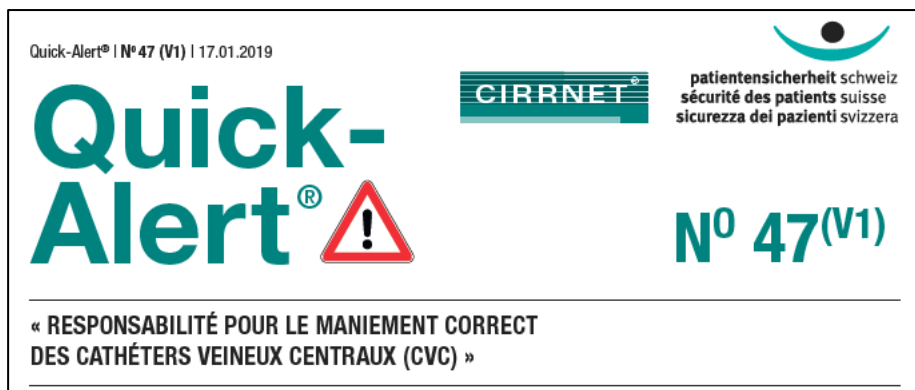
1.2 Quick-Alerts®

L'utilité des Quick-Alerts® n'est plus à démontrer. Reconnues dans les milieux spécialisés, elles demeurent une prestation unique propre au réseau CIRNET, et une publication phare de la fondation Sécurité des patients Suisse. En raison du manque momentané de ressources en personnel, une seule Quick Alert® est parue en 2019. Seize spécialistes de différentes institutions sanitaires ont participé à son élaboration et neuf sociétés médicales suisses ont validé les recommandations formulées.

1.2.1 Quick-Alert® N° 47

Des déclarations CIRRNET montrent que des problèmes mettant la sécurité des patients en péril peuvent survenir dans la prise en charge de patients porteurs d'un cathéter veineux central (CVC) dans les services de soins et/ou les services diagnostiques et thérapeutiques (p. ex. radiologie, endoscopie, dialyse, etc.). Le maniement correct d'un CVC exige des équipes soignantes multiprofessionnelles de hautes compétences spécialisées, tant théoriques que pratiques.

Illustration 2 : En-tête de la Quick-Alert® N° 47



Disponible sous :

www.securitedespatientsch/publications/quick-alert

1.3 Comité du CIRRNET

Le comité est l'organe de pilotage du CIRRNET. Il apporte à la fondation Sécurité des patients Suisse ses compétences spécialisées pour tout ce qui touche à l'orientation stratégique et à la gestion opérationnelle du réseau. Les membres du comité se sont réunis une fois en séance de travail en 2019 et ont en outre discuté et traité plusieurs demandes par écrit et/ou par téléphone.

À fin 2019, le comité du CIRRNET se composait des personnes suivantes :

- **Degiorgi Adriana**, responsable de la division Support de la direction et responsable de la qualité et de la sécurité des patients, Ente Ospedaliero Cantonale
- **Haefliger Tobias**, responsable qualité, Kantonsspital Uri
- **Kerker-Specker Carmen, MScN**, collaboratrice scientifique CIRRNET, Sécurité des patients Suisse
- **Küttel Pia**, responsable qualité et formation, service d'aide et de soins à domicile Kriens
- **Paula Helmut**, responsable CIRRNET, Sécurité des patients Suisse
- **Schumacher Philippe, Dr**, médecin-chef Anesthésie et médecine intensive, Bürgerspital Soleure, président de la Fondation pour la sécurité des patients en anesthésie
- **Schwappach David, Prof. Dr**, directeur, Sécurité des patients Suisse
- **Sollmann Ulrike MSc**, responsable de domaine, Gestion de la qualité, de la sécurité clinique et des processus, Insel Gruppe AG
- **Staender Sven, PD Dr**, médecin-chef Anesthésie et médecine intensive, Hôpital de Männedorf
- **Wasserfallen Jean-Blaise, Prof.**, vice-directeur médical, CHUV
- **Winkens-Nothers Judith**, gestion de la qualité, Hirslanden AG

La fondation Sécurité des patients Suisse remercie le comité du CIRRNET de sa collaboration en 2019 dans un climat toujours agréable et se réjouit de poursuivre cette collaboration constructive.

1.4 Participants au CIRRNET

L'année 2019 a connu une évolution réjouissante du côté des institutions participantes, avec l'arrivée d'un nouveau secteur de prise en charge. Pour la première fois en effet, le réseau a accueilli des organisations d'aide et de soins à domicile, au nombre de sept.

À fin 2019, le réseau comptait 41 institutions de santé représentant 96 sites.

1.5 Accueil des services d'aide et de soins à domicile dans le CIRRNET

Suite à l'affiliation d'organisations d'aide et de soins à domicile, la gestion du CIRRNET a souhaité, avec l'ensemble des participants, développer davantage encore le réseau comme une plateforme d'échange de connaissances pour l'apprentissage suprarégional. Le coup d'envoi a été donné par une manifestation qui s'est tenue le 2 octobre à la KV Business School de Zurich à l'intention de toutes les organisations d'aide et de soins à domicile intéressées. Des spécialistes de ce secteur et de Sécurité des patients Suisse ont donné des renseignements sur le CIRS et le CIRRNET. Les personnes présentes ont également été informées sur la situation juridique liée à ces systèmes. Elles ont profité de l'occasion pour échanger avec leurs homologues sur le thème du CIRS.





1.6 Mois de déclaration CIRRNET

Le mois de déclaration CIRRNET 2019 a eu lieu du 1^{er} au 30 novembre sur le thème : « Pertes d'informations lors du transfert de patients en raison de systèmes de documentation différents ». Au préalable, tous les participants au CIRRNET avaient reçu de la gestion du réseau le matériel nécessaire pour informer les collaborateurs de leurs institutions sur le mois de déclaration et les sensibiliser à la thématique. Les personnes de contact CIRRNET dans les diverses institutions de santé ont transmis leurs déclarations CIRS à la banque de données CIRRNET, qui en a enregistré un grand nombre. La gestion du réseau en a sélectionné 36 pour analyse. Elle a en outre extrait de la banque de données et traité toutes les déclarations traitant de cette même problématique, saisies au cours des trois dernières années afin de les inclure dans l'analyse. Au total, 364 déclarations seront examinées en vue de la prochaine Journée CIRRNET.

La gestion et le comité du CIRRNET remercient tous les participants de leur engagement dans le cadre du mois de déclaration.

1.7 Prix du CIRRNET : nouvelles modalités

Jusqu'ici, le prix de l'affiliation au réseau CIRRNET avait été calculé sur la base du nombre annuel de sorties stationnaires et semi-stationnaires. Ce système se référant à la taille de l'institution engendrait cependant des imprécisions et des inégalités. De plus, cet indicateur ne peut être appliqué à tous les secteurs de prise en charge. Cela étant, la gestion et le comité du CIRRNET ont élaboré de nouvelles modalités pour fixer le prix de l'adhésion. Après avoir examiné plusieurs variantes, ils ont décidé de se baser sur le revenu annuel de l'institution, car les recettes provenant de ses activités de base (DRG, Tarmed, etc.) constituent un bon indicateur de sa taille et de ses performances. Avantage supplémentaire : cet indicateur s'applique à l'ensemble des secteurs de prise en charge.

1.8 Publications

Au cours de l'exercice, la gestion du CIRRNET a fait paraître une publication, qu'elle a envoyée à toutes les personnes de contact du réseau.



«VERTRAULICHKEIT IST VORAUSSETZUNG»

Das Critical Incident Reporting System (CIRS) ist im Schweizer Gesundheitswesen weit verbreitet, denn es kann zur Fehlerprävention beitragen. Damit Ärzte oder Pflegefachleute dieses jedoch auch vertrauensvoll nutzen können, brauche es eine gesetzliche Schutzregelung, sagt Olga Frank, Projektleiterin bei der Stiftung Patientensicherheit Schweiz.

Text: Christina Bösiger



Dr. Olga Frank promovierte an der Privaten Universität für Gesundheitswissenschaften in Hall. Sie leitet seit dem Jahr 2005 Projekte bei der Stiftung Patientensicherheit Schweiz: www.patientensicherheit.ch.

Was ist CIRS genau und welches sind seine Ziele?

Olga Frank: Überall, wo gearbeitet wird, passieren Fehler. Selbstverständlich auch im klinischen Alltag. Glücklicherweise haben die meisten Ereignisse in der Regel keine direkten schädigenden Auswirkungen auf Patientinnen und Patienten. Andere hingegen führen zu einem Schaden oder einem Beinahe-Schaden für die Betroffenen. Die Gründe dafür können vielfältig sein. So führen etwa eine hohe Arbeitsbelastung oder auch Kommunikationsprobleme häufig zu Missverständnissen und damit zu Fehlern. Beispiel: Eine Pflegefachfrau kann die Schrift auf dem Rezept nicht lesen und gibt einem Patienten 5 mg statt 50 mg eines Medikaments. In diesem Fall entsteht zwar möglicherweise kein Schaden,

trotzdem handelt es sich um einen Medikationsfehler, der unter anderen Umständen zu einem kritischen Ereignis geführt hätte. Gibt sie diese Dosis aus Versehen einem anderen Patienten, könnte dies problematisch werden. Damit auch andere aus solchen Fehlern lernen können, wurde das Fehlermeldesystem aus der Aviatik bereits 1995 für das Gesundheitswesen adaptiert und im Laufe der Jahre in zahlreichen Spitälern implementiert.

Die Fehlerberichte im CIRS werden von den CIRS-Verantwortlichen im Spital analysiert. Nach Möglichkeit werden daraus Sicherheitsmassnahmen abgeleitet, die ähnliche Vorfälle in Zukunft verhindern sollen. Analysiert werden beispielsweise fehlerbegünstigende Faktoren in den Strukturen und Abläufen, um gezielt Ver-

besserungsmassnahmen umsetzen zu können, die zur Fehlervermeidung beitragen. Das Ziel von CIRS ist einzig und allein, risikorelevante Schwachstellen im System zu identifizieren und zu beheben. Es dient keinesfalls dazu, Schuldige zu suchen oder gar zu bestrafen! Wenn es gelingt, potenzielle Fehlerquellen zu finden und diese Lücken mittels geeigneter Sicherheitsmassnahmen zu verbessern, sinkt das Risiko für Patientenschäden und das gesamte Versorgungssystem im Spital wird sicherer. So dient CIRS dem Schutz der Patienten.

Was sind die Voraussetzungen dafür, dass Ärzte und Pflegefachpersonen Fehler melden?

Eine Meldung im CIRS ist freiwillig und anonym. Damit also Pflegefachleute oder Ärzte und Ärztinnen das CIRS überhaupt nutzen, müssen sie sich darauf verlassen können, dass ihre Meldungen nicht nur absolut vertraulich behandelt werden, sondern dass ihnen auch vollumfängliche Sanktionsfreiheit garantiert wird. Und zwar nicht nur innerhalb des Spitals, sondern auch auf Gesetzesebene.

In der Schweiz gibt es jedoch bis heute keinen Vertraulichkeitsschutz auf Gesetzesebene. 2016 hat die Staatsanwaltschaft im Kanton Tessin gar eine CIRS-Meldung beschlagnahmt und das Bundesgericht hat ihre Verwendung im Strafverfahren erlaubt.

Im betroffenen Spital gab es im Zusammenhang mit dem Suizid eines Patienten in der Patientenakte einen Verweis auf einen Eintrag im CIRS, aufgrund dessen die Strafverfolgungsbehörden Einsicht in das Meldesystem verlangten. Das Spital wehrte sich zwar dagegen, da das CIRS ja auf Freiwilligkeit, Anonymität und Vertraulichkeit basiert. Doch das Bundesgericht entschied anders.

Was bedeutet dies für die Zukunft?

Die Verunsicherung im Gesundheitswesen ist gross. Wir befürchten, dass die Verwendung von CIRS-Meldungen für die juristische Auf-

arbeitung negative Folgen für die Sicherheits- und Lernkultur im Gesundheitswesen haben wird. Ich habe von verschiedenen Spitalern erfahren, dass nach Bekanntwerden des Bundesgerichtsentscheids die Meldebereitschaft der Mitarbeitenden zurückgegangen ist. Das ist natürlich sehr bedauerlich, denn in den letzten Jahren konnte dank des offenen Umgangs mit Fehlern Vieles verbessert werden. Letztlich wirkt sich das nachteilig auf die Patientensicherheit aus, und das darf nicht sein.

Gibt es mögliche Wege aus dem Dilemma?

An der von uns organisierten CIRRNET-Tagung diskutierten Fachleute aus Gesundheitswesen, Politik, Recht und Luftfahrt über das Spannungsfeld zwischen dem Vertraulichkeitsschutz von Mitarbeitenden bei freiwilligen Meldungen von Fehlern in der Behandlung von Patienten einerseits und der Strafverfolgung andererseits. Dazu haben wir folgende drei Thesen formuliert:

- Berichts- und Lernsysteme (CIRS) sind ein wichtiger Bestandteil von Meldesystemen im Schweizer Gesundheitssystem.
- Berichts- und Lernsysteme brauchen auf gesetzlicher Ebene eine allgemeine Zweckbindungsgarantie, welche den Vertraulichkeitsschutz von meldenden Personen sicherstellt und den Gerichts- und Verwaltungsbehörden kein Editionsbegehren gewährt. Ausnahme sollen nur schwerwiegende Straftaten bilden.
- Ein verpflichtendes Melden von definierten Schadensfällen («Never Events») auf nationaler Ebene soll der Transparenzverpflichtung gegenüber der Gesellschaft Rechnung tragen.

An der Fachtagung selbst wurden verschiedene Lösungsansätze vorgeschlagen. So sagte zum Beispiel Ruth Humbel, CVP-Nationalrätin und Vizepräsidentin der Kommissionen für soziale Sicherheit und Gesundheit im Nationalrat, dass eine konkrete Gesetzgebung gemeinsam mit Fachleuten vorgenommen werden sollte. Sie trat im Podiumsgespräch die Meinung, dass Vertraulichkeit wichtig sei, schwerwiegende Fehler jedoch trotzdem Sanktionen zur Folge haben müssten. Ähnlich argumentierte Prof. Dr. David Schwappach, Leiter Forschung und Entwicklung bei Patientensicherheit Schweiz. Er betonte, dass die Meldesysteme wichtig seien für die Sicherheitskultur, das Risikomanagement im Gesundheitswesen jedoch ein ganzes Massnahmenbündel umfasse. Einig waren sich alle Referierenden darin, dass auf Bundesebene ein Gesetz für Mel-

desysteme für Zwischenfälle im Gesundheitswesen geschaffen werden müsse. Die Daten im CIRS sollen weiterhin vertraulich sein. Gleichzeitig muss festgehalten werden, was von diesem Schutz ausgenommen ist.

Wie ist das weitere Vorgehen?

Wir stehen noch ganz am Anfang, denn wir wollen in einem ersten Schritt alle betroffenen Interessengruppen mit ins Boot holen und diese für die Thematik sensibilisieren und dabei gemeinsam sondieren, welche Bedürfnisse bestehen. Erst dann können wir unsere Forderungen an die Politik konkret formulieren.

Gibt es noch weitere Projekte, um die Patientensicherheit in Zukunft zu verbessern?

Seit 2012 entwickelt und leitet Patientensicherheit Schweiz unter anderem auch nationale Sicherheitsprogramme. Diese haben das Ziel, Sicherheitsdefizite in der Patientenbehandlung aufzuspüren und mittels gezielter Massnahmen die Patientensicherheit im Gesundheitswesen nachhaltig zu verbessern. Diese nationalen Pilotprogramme sind Bestandteil der Strategie Gesundheit2020 des Bundes und werden massgeblich vom Bundesamt für Gesundheit finanziert.

Erwähnen möchte ich auch unsere «Quick-Alerts»: knapp gefasste praktische Handlungsempfehlungen und Warnhinweise zur Erhöhung der Patientensicherheit. Diese überregional relevanten Problemfelder werden aus der CIRRNET-Datenbank identifiziert, in die über 80 Spitäler ihre lokalen CIRS-Berichte einspeisen. Die Quick-Alerts werden zusammen mit verschiedenen Fachpersonen entwickelt und interessierten Gesundheitsfachleuten kostenlos zur Verfügung gestellt. Quick-Alerts und weitere Informationen zum Thema Patientensicherheit können über den Newsletter-Button auf unserer Startseite abonniert werden. //

LINKTIPP

Newsletter abonnieren:
www.patientsicherheit.ch
 Quick-Alerts auf Deutsch:
www.patientsicherheit.ch/quick-alert
 Quick-Alerts auf Französisch und Italienisch:
www.securitedespatients.ch/quick-alert

2 Perspectives : activités prévues en 2020

2.1 Remaniement du site internet CIRRNET et banque de données

Après 14 ans, il est temps de revoir le design du site internet du CIRRNET, qui fera partie intégrante du site de la fondation Sécurité des patients Suisse. La banque de données ne sera en revanche pas modifiée, de sorte que les participants au réseau pourront continuer d'envoyer leurs déclarations CIRS locales comme ils en ont l'habitude.

2.2 Évaluation du mois de déclaration CIRRNET 2019

L'évaluation du mois de déclaration 2019 n'est pas encore achevée, mais elle a déjà livré quelques données intéressantes. Les déclarations enregistrées montrent très nettement des pertes d'informations entre tous les secteurs du domaine de la santé en raison de différences entre les systèmes de documentation. Cela se vérifie non seulement entre les secteurs de prise en charge, mais aussi au sein d'une même institution. À souligner que les problèmes de transmission se produisent non seulement lors du passage de la documentation papier aux applications numériques (et inversement), mais aussi dans le transfert entre des systèmes comparables.

2.3 Journée CIRRNET 2020

La prochaine Journée CIRRNET aura lieu le jeudi 26 novembre 2020 à l'Hôtel Arte, à Olten, sous le titre : « Le bouche-à-oreille : quand le message se perd en chemin ». Il s'agit d'évoquer les systèmes de documentation du domaine de la santé, anciens comme récents, dont la conception ne permet pas d'éviter que des informations soient faussées, voire perdues. La Journée s'appuiera sur le mois de déclaration CIRRNET de novembre 2019. La participation est gratuite pour toutes les institutions affiliées au réseau. Des informations détaillées seront communiquées en temps voulu via la newsletter de Sécurité des patients Suisse.

2.4 Mois de déclaration CIRRNET 2020

Le mois de déclaration CIRRNET 2020 sera vraisemblablement organisé du 1^{er} au 30 novembre. La thématique et les modalités seront définies par la gestion et le comité du CIRRNET, puis transmises le moment venu.

2.5 Participants au CIRRNET

Début 2020, une nouvelle clinique de réadaptation a été accueillie au sein du réseau. D'autres institutions sanitaires ont fait part de leur intérêt.

2.6 Quick-Alerts®

Trois Quick-Alerts® sont en préparation depuis le début de 2020. Elles sont à des stades d'élaboration différents et seront si possible publiées dans le courant de l'année. En raison de la pandémie de COVID-19 et de la surcharge que celle-ci a occasionnée pour les collaborateurs des institutions sanitaires, la gestion du CIRRNET a décidé d'en différer la publication.

2.7 Valeur ajoutée de l'affiliation au CIRRNET

Les personnes chargées du réseau au sein de chaque institution membre reçoivent des données d'accès au domaine Closed User du CIRRNET et à sa banque de données.

En outre, la fondation Sécurité des patients Suisse accorde différents avantages aux membres du réseau, dont la majorité seront introduits en 2020 :

- gratuité de la participation aux Journées CIRNET
- tarifs préférentiels pour la participation à d'autres manifestations de la fondation
- rabais lors de la commande de publications de la fondation
- accès en ligne à certaines publications spécialisées
- avantages en matière de prestations de support (conseils, formations, etc.)